



Facture

Réf. : FA1311-0066

Date facturation : 20/11/2013

Date échéance : 20/11/2013

Réf proposition commerciale : PR1310-0030

Émetteur:

Adressé à:

Frédéric FLIPPE

110 rue du Smetz
62120 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES

Téléphone: 06.67.96.45.94 - Fax: 03.21.98.87.39

Email: frederic@rmedia.fr

Web: <http://www.rmedia.fr>

Terr'Immo

22a , Rue de Baudringhem
62120 Campagne-Lès-Wardrecques

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
Photos aériennes basse altitude Interventions des 8 et 9 octobre. - <u>Parcelles rue des écoles à Wisques</u> + vue rapprochée de St-Omer > 1 décollage + 1 décollage supplémentaire à proximité : 180€ + 60€ Caractéristiques de l'image : Capteur Canon BSI CMOS Dimension : 4000 x 3000 pixels (12Mpx) Vitesse ISO : 100 Livrées brutes, sans aucune retouche. Informations Consulter la grille des tarifs : http://www.photo-video-aerienne.fr/tarifs Frais de déplacement offerts Longuenesse/Wisques Les conditions générales de vente sont disponibles au siège de la société.	0%	240,00	1	240,00
	0%	0,00	1	0,00

* TVA non applicable art-293B du CGI

Conditions de règlement: A réception de facture

Total HT 240,00

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: Caisse d'Epargne

Code banque	Code guichet	Numéro compte	Clé RIB
16275	20500	04000316271	37

Domiciliation: 42 BIS PLACE FOCH
62500 SAINT OMER
TEL : 08.20.82.08.99
Code IBAN: FR7616275205000400031627137
Code BIC/SWIFT: CEPARPP627

Règlement TTC par chèque à l'ordre de Frédéric FLIPPE envoyé à:

110 rue du Smetz
62120 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES

RESERVE DE PROPRIETE :

loi du 12/05/1980 N°80335 - Le matériel/logiciel livré reste l'entière propriété de la société R'Média jusqu'au paiement intégrale du prix fixé ci-dessus.

Toute contestation sera transmise aux juridictions du siège de notre entreprise. Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce compétent.

Taux de pénalité (article L 441-6 du code de Commerce) : 3,50%. Ces pénalités sont exigibles au lendemain de la date de règlement figurant sur ce document. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.